L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE
NO. 81 RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS :

ABONNEMENT

Douze piastres par an, ou douze piastres, payables d'avance pour l'année ; dix piastres pour la moitié destinée pour la campagne et pubiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsqu'l s'abonne ne voudra pas payer à un dollar la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES. Une piastre par ligne de chaque insertion. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle insertion. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins du détail $60. Les banques, Compagnies d'Assurance et autres institutions publiques, $40; les agens pour navires, bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce tenant la commission, $30. Cet abonnement ne peut être pas avance.

Le prix des annonces ne s'ajoute aux avis qui n'ont un carré de moins de trois fois et trois fois par semaine.

LES ANNONCES des mariage et des décès, les avis publics pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les affiches signes pour les passagers, les annonces de bénéfice &c. &c. doivent payer le double des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que pour quelques jours doivent payer chaque insertion.

LES ANNONCES du articles d'une nature personnelle, lorsqu'elle contiennent des noms, paieront le double du prix des annonces ordinaires pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui contiennent de la nature des affaires d'un abonné à l'ABEILLE, telles que vente de biens par autorité de justice, vente de plantations et habitations, ventes de navires, bateaux, esclaves, marchandises, ventes de biens égarés &c. &c., ne seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES VENTES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y soit répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'un nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

DOELES—POELES—S. Locke & Co., Nos. 1 Front Levee, viennent de recevoir par le navire John Hall, un nouveau supplément de poeles. Leur assortiment se compose actuellement de poeles à chaudron de Sipon, patentes, de toutes grandeurs; poeles des Ratleurs, à charbon, de Philadelphie; poeles à fourneaux, idem à James, à deux et trois bouilloires de campagne; poeles à navires et à steamboats; aussi, des tuyaux de poeles, que l'on pourra sur demande. 24 déc—y

MARRONNAGES.

20 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Seront données à la personne qui logera en prison la négresse MARY ANN, agée d'environ 28 ou 30 ans, petite taille et porte généralement un mouchoir autour des oreilles. Comme elle a un nègre qui marronne, appelé Bateau cuisinier, l'on suppose qu'elle tâchera de s'embarquer avec lui. Les capitaines de bat à vapeur et autres, sont notifiés de ne point l'emmener à leur bord, sous les risques des penalités de la loi.

9 ja R. R. WILKINSON, No. 81, Canal.

$50 DE RECOMPENSE—Partie marronne du chez le soussigné, le 10 courant, sa négresse PAULINE, âgé d'environ 35 ans, jolies creuses, mauvaises dents, d'une taille moyenne maigre, bien connue comme ayant appartenu à feu M. Marot. La recompense ci-dessus sera donnée à quiconque l'arrêtera ou la ramènera.

J. ALBERE,
No. 26, rue St-Claude.
1er avril—5

$50 DE RECOMPENSE seront données pour l'arrestation du nègre GEORGE, âgé d'environ 19 ans, d'une petite taille et très noir, portant généralement un chapeau de feutre cirée à bas fond et un gilet de drap bleu, ayant aussi des boucles d'oreilles. George est très intelligent lorsqu'on lui parle, mais à sa physionomie on le prendrait pour un idiot. Il a coutumé de drap pendant les trois dernières années dans cette ville. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui l'arrêtera, ou ramènera à

WILLIAM BARNES,
Encaisseur Gravier et Carondelet.
27f

$25 DE RECOMPENSE—Parti marron de la paroisse Assomption (Lafourche) depuis 5 mois, le nègre américain nommé COFFIN âgé d'environ 20 ans, ayant une tache blanche sur le côté gauche de la tête, taille environ 5 pieds, 3 pouces, fortement constitué; il sait lire Bangkais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être punis ou selon la loi. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état.

16f—3,1m DÉSIRÉ PLACENTIA.

$30 DE RECOMPENSE—Seront données à quiconque logera dans une chambre de cette paroisse, le nègre créole LOUIS, agé d'environ 40 ans, taille moyenne, parlant l'Anglais et le Français. Il était autrefois employé à la ville, et depuis deux ans faisait des journées.

14m 3 p 15 j AUG. MONTREUIL.

AUX EMIGRES DU MEXIQUE—Le soussigné a l'honneur d'offrir aux français malheureux qui, par les circonstances de la guerre, se trouvent réfugiés dans cette ville, ses services comme dévoué, il leur fournira les médicaments nécessaires pendant la durée de leur maladie.

Il invite les médecins qui seraient appelés présents infortunés compatriotes, à ordonner les médicaments qu'ils jugeront convenables, à la pharmacie de M Serres, encoignure des rues Royale et Quartier.

M. DUPERRIER'S docteur.
28 jan rue Ste Anne, No. 54.

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES—Pour BOISSON, et ablissement de Vr. BULLIN, pharmacien chimiste, encoignure Dauphine et Hospital, à la Nouvelle Orléans. Ab ou trouvera toujours et régulièrement à l'avance, les eaux de Seltz, celles de Vichy, d'Aix, de Vals, de Clermont-Ferrand, de Sedlitz, de Barèges, de Sarnage et Congress et en général les sels artificiels usuels.

Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule ordonnance des médecins, ainsi que toutes les substances chimiques, c'est-à-dire, les sels, les acides, les alcalis et les éléments des eaux minérales. 27 novembre

AVIS.—L'HOTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements y ont été meublés avec beaucoup de soin, et disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On peut y avoir des chambres, ou des chambres et salons, avec ou sans la table.—Il y a dans l'hôtel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Lavaud.

S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel.

LES soussignés, agentsdans cette ville pour la Banque de l'Union du Mississipi, en référant à la circulaire ci-après, donnent avis qu'ils sont prêts à recevoir du coton pour le compte de ladite banque, et accordent les spèces nécessaires pour mettre les habitans à même d'obtenir l'avance qui y est stipulée.

RICKER, HADLEY, DAVIS & Co,
20 déc 36, rue du Canal.

BANQUE DE L'UNION DU MISSISSIPI.
Jackson, 16 novembre 1838.

Monsieur,

Les directeurs de cette institution ont l'opinion que la récolte de coton dans cet état sera moindre qu'à l'ordinaire et que les habitans feront bien de retarder la vente de leur récolte jusqu'à ce que ce déficit soit connu, proposent de faire une avance de soixante pièces sur chaque balle de bon coton vendable pesant 500 livres, et délivrés aux agents de cette banque, qui seront nommés dans les lieux ci-dessous mentionnés, savoir: au Natchez à Vicksburg, Grand-Gulf, Rodney, Manchester, Tchula, Saturtia, Marion, Greenwood, Grenada, Columbus et ville de Mississipi. Les propriétaires devront délivrer à cette banque les reçus destinés agents avec la marque, le numéro et le poids de chaque balle, ainsi qu'un billet payable à ordre, portant deux bonnes sécurités ou plus, pour être soumis à la direction afin d'obtenir la dite avance.

Le coton devra être expédié à Liverpool, ou à tel autre marché désigné par la personne qui le délivrera, à ses risques et frais, et sera vendu pour compte de cette banque. Les produits de la vente seront remis à l'étranger que du pays devront être déposés à son compte et le cours du change du pays sera établi sur le cours de la place au moment que le montant les traites aura été reçu.

Je suis respectueusement &c,
(Signé) W. P. GRAYSON,
20 déc—17 caissier.

AUX PLANTEURS DE LA LOUISIANE.

CARTE DE LA LOUISIANE sur laquelle les diverses plantations seront coloriées. Les planteurs de la Louisiane sont invités à fournir à l'auteur un état du Sud, les limites de leurs plantations, afin que rien ne manque sur la carte élégante de la Louisiane, qui est maintenant entre les mains de graveur et qui sera prête à être distribuée aux souscripteurs vers le fer. janvier prochain. Le nom des propriétaires en quelques autres noms de fantaisie parlequel leur plantation est connue, seront insérés, ceux qui seront assez grands pour l'a limetter, et ceux où on ne pourra le faire auront un chiffre de renvoi, et l'on trouvera ces noms dans la marge de la carte à leurs chiffres correspondants. Cette carte sera 4 1/2 pieds sur 5 1/2 et sera faite avec un grand soin. Les plantations seront diversement coloriées, ce qui lui donnera une apparence jolie, exquise.

8av JOHN LA TOURRETTE, hôtel de la Cité.

ECRITURE.—Les personnes qui désirent acquérir une écriture rapide et élégante, sont invitées à s'adresser à l'Académie d'Ecriture, à l'encoignure de la rue du Canal et Passage de la Bourse, dirigé par MM. A. & E. Everett, successeurs de Dolbear et Brothers. Le nombre des leçons n'est point limité, mais il est reconnu que les élèves continuent jusqu'à ce qu'il ait acquis une amélioration satisfaisante. Les heures de classe sont de 9 heures à 10 a. m; de 4 à 6 et de 7 à 9 1/2 p. m.

N. B. Science de l'Ecriture de Dolbear, à vendre ici.

AVIS.—R. A. LEFEVRE a l'honneur et plaisir de nos amis et le public qui vient de prendre pour associé le sieur J. Charvet Rie, pour continuer le commerce des liquides, et que la raison de cette nouvelle maison à compter du 10 courant est.

R. A. LEFEVRE & Co.
11 avril rue Toulouse, No. 10.

GRILLES DE CUISINE PATENTÉES DE PIERCE.—Le soussigné vient de recevoir au No 57, rue du Canal quelques grilles de cuisine patentées.—Pour l'économie, la facilité et la commodité, ces grilles surpassent toutes celles qui ont été inventées jusqu'à ce jour. Elles sont garanties donner satisfaction et dans le cas contraire elles seront de plus sans aucun frais aux acquéreurs.

GEORGE PIERCE, Agent
57, rue du Canal.

Le soussigné prend la permission de référer aux Messieurs suivants qui en ont fait usage pendant l'année dernière :

MM. Charles Harrod, Co. Wm Christie,
Sam. J. Peters, Benj. Story,
William Brand, Henry Lockett, Esq.
J. W. Breedlove, W. A. Gamper,
J. H. Leverich, A. S. Buckner.
13 a

PORC M. O. et prime à l'inspection à vendre par CARMAN & McMAHON,
20 av 11 et 43 Poydras.

ÉCRITURE PRATIQUE

ENSEIGNÉE par Messrs. A. & E. Everett, à l'Académie d'écriture de la Nouvelle Orléans, encoignure du Canal et Passage de la Bourse.

Le public peut être assuré que l'on n'y épargne aucune peine pour faire acquérir aux élèves une écriture pratique. L'on désire que les élèves prennent des leçons jusqu'à ce qu'ils aient acquis une écriture propre aux affaires et l'on donne des leçons aux heures qui leur conviennent le mieux.

L'on donne des leçons aux dames à leur résidence. Les personnes qui désirent acquérir une bonne écriture sont invitées à venir aux heures de leçons, de 9 heures à 10 a. m. et de 4 heures p. m. et de 7 à 9 heures p. m. 28m

HOTEL DU NORD, situé à l'encoignure des rues Bienville et Levée—Table d'hôte à 8½—N. GEORGE, propriétaire de ce nouvel établissement, a l'honneur de prévenir le public en général que le prix de la Table d'Hôte est fixé à $25 par mois pour les déjeuner, dîner et thé, le prix des chambres est aussi très modéré. 18 av—8

A LOUER—Deux bureaux très commodes et bien éclairés à louer, maintenant occupés par le bureau de MM. Bennett & Ferriday, sur la rue Canal.

A vend. UNE MAISON, no. 66, rue Royale, près la rue Bienville. On peut en donner possession immédiatement. S'adresser à

F. DE LIZARDI & co.
12a

ECOLES.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 Leçons.—M. VANNIER, Géomètre-Arpenteur, auteur délimitatif du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS EN 20 Leçons, offre de mettre cet admirable resultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts à ces jours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, encouragures Dumaine et Bourgogne.

Le Professeur applique la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Tissé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 1 m.

SOLUTION SPECIFIQUE.

CEUX qui ont des maladies secrètes telles que les Gonorrhées, glandes, stictures, irritation des parties, de la vessie, de l'urètre et de toutes maladies du passage urinaire, douleurs dans les jointures, pertes, lumbago, débilité ou infirmité peuvent être guéris par cette médecine renommée des maladies ci-dessus en beaucoup moins de temps que par les autres médecines. Elle ranime et donne de la vigueur à la constitution et rétablit parfaitement la santé à ceux qui ont été injuriés par des mauvais traitemens. Le fait est bien reconnu que cette médecine est incomparable et elle a guéri plusieurs milliers d'individus qui avaient instamment essayé tous les autres remèdes; elle prend chaque jour la place de ces remèdes injurieux tels que copahu, térébenthine, cubèbes, mercure, &c.

En addition aux nombreux témoignages reçus des médecins distingués de toutes les parties du monde, ainsi que des Antilles et de l'Amérique, une récompense de £500 a été offerte à ceux qui pourront montrer un remède aussi efficace que celui de l'Docteur Roger, de Yoland.—Il n'est pas nécessaire, après ce qui précède, de faire d'autres commentaires, il sera suffisant de publier quelques certificats.

J'ai présenté la résolution spécifique de Yoland à plusieurs de mes patients qui l'ont employé sous du malaise du lumbago, et à mes étonnement ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps que j'ai jamais vu, et leur santé est bien rétablie.

H. LEY, M. D.
Professeur d'accouchement à l'Hôpital de St Barthélemi.

Le Dr. Clarke a présenté la solution spécifique de Yoland à un grand nombre de malades attaqués de maladies urétrales, et ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps qu'il n'avait employé les remèdes ordinaires. Ces remèdes ont été guéris dans beaucoup moins de temps qu'il n'avait employé les remèdes ordinaires. Ces remèdes ont été guéris dans beaucoup moins de temps que les préparations de copahu qu'il avait coutume de prescrire.

Cette médecine ne peut être obtenu qu'au No 96, rue de la Douane. 12m

CARTONS DE LOTO,

TRES ELEGANTS ET TRES SOLIDES.

A VENDRE par jeux de 100 petits et 50 grands cartons, et par demi jeux de 50 petits et 25 grands. Rue de Chartres, No. 108. 28 mars—6th

DUCKNER & FOUTE,
Avocats, Clinton (Mississippi.)
Références à Messrs.
ALEX GRANT, HENDERSON & GAINES, SMITH & ROORBECK, ARMSTEAD & SPRING, GEO. BERGEROT. } Nouvelle-Orléans.
28 m—6p

DROGUES ET MEDECINES—J. B. Prévost s'est établi en cette ville pour la vente en général de drogues en gros. Il reçoit en ce moment un grand assortiment de drogues fraîches et véritables, qu'il vendra à des termes très-bas. Il sera à même de satisfaire également les pharmaciens de la ville et ceux de l'intérieur, les médecins, négociants et habitants, qui trouveront chez lui des avantages tels qu'ils n'en ont point eus en cette ville. Son intention est de tenir strictement à ce genre de affaires. Son approvisionnement sera complété sous peu, et dans quelques semaines il répondra aux demandes en général. Tous les ordres de la campagne et ceux envoyés aux négociants seront promptement exécutés. No 39, rue du Champ, Nouvelle Orléans. 24 nov—1y

HUNT & HOWARD,
MARCHANTS DE COMESTIBLES,
En Gros.
No. 83, Nouvelle Levée, fournissent aux navires et aux bateaux-à-vapeur. 3 jan.

PHRENOLOGIE.

LE Dr. HERNIS de Paris, élève du Dr. Gall l'phrénologiste pratiquant, prévera les personnes qui s'adresseront pour consultations phrénologiques à l'Hôtel St. Charles du Dr. Hernis, des cartes contenant une description des caractères, capacités mentales et des talents, et indiquant les professions propres aux dispositions naturelles. 26 f

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES, *d'après la Nouvelle Méthode*, par le docteur DE TOUSSAINT, médecin de la faculté de Paris, ex-interne des hopitaux vénériens, élève de M. Ricord.

Ce docteur, déjà connu par de nombreux succès, continue à donner ses soins aux personnes affectées de Maladies vénériennes; celles même qui ont essayé inutilement les traitemens les plus connus trouveront auprès de lui une guérison prompte et radicale.

Le docteur J. Toussaint, donne des consultations, tous les jours, de midi à 3 heures, rue Bourbon No. 223 entre Dumaine et St. Philippe. 20m 1a

ENTREPOT DE SELLERIES
DE PHILADELPHIE,
No. 4, rue de la Vieille Levée.

LE Dr. Clarke a présenté la solution spécifique de Yoland à un grand nombre de malades attaqués de maladies urétrales, et ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps qu'il n'avait employé les remèdes ordinaires. Ces remèdes ont été guéris dans beaucoup moins de temps que les préparations de copahu qu'il avait coutume de prescrire.

Cette médecine ne peut être obtenu qu'au No 96, rue de la Douane. 12m

CARTONS DE LOTO,

TRES ELEGANTS ET TRES SOLIDES.

A VENDRE par jeux de 100 petits et 50 grands cartons, et par demi jeux de 50 petits et 25 grands. Rue de Chartres, No. 108. 28 mars—6th

DUCKNER & FOUTE,
Avocats, Clinton (Mississippi.)
Références à Messrs.
ALEX GRANT, HENDERSON & GAINES, SMITH & ROORBECK, ARMSTEAD & SPRING, GEO. BERGEROT. } Nouvelle-Orléans.
28 m—6p

DROGUES ET MEDECINES—J. B. Prévost s'est établi en cette ville pour la vente en général de drogues en gros. Il reçoit en ce moment un grand assortiment de drogues fraîches et véritables, qu'il vendra à des termes très-bas. Il sera à même de satisfaire également les pharmaciens de la ville et ceux de l'intérieur, les médecins, négociants et habitants, qui trouveront chez lui des avantages tels qu'ils n'en ont point eus en cette ville. Son intention est de tenir strictement à ce genre de affaires. Son approvisionnement sera complété sous peu, et dans quelques semaines il répondra aux demandes en général. Tous les ordres de la campagne et ceux envoyés aux négociants seront promptement exécutés. No 39, rue du Champ, Nouvelle Orléans. 24 nov—1y

HUNT & HOWARD,
MARCHANTS DE COMESTIBLES,
En Gros.
No. 83, Nouvelle Levée, fournissent aux navires et aux bateaux-à-vapeur. 3 jan.

PHRENOLOGIE.

LE Dr. HERNIS de Paris, élève du Dr. Gall l'phrénologiste pratiquant, prévera les personnes qui s'adresseront pour consultations phrénologiques à l'Hôtel St. Charles du Dr. Hernis, des cartes contenant une description des caractères, capacités mentales et des talents, et indiquant les professions propres aux dispositions naturelles. 26 f

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES, *d'après la Nouvelle Méthode*, par le docteur DE TOUSSAINT, médecin de la faculté de Paris, ex-interne des hopitaux vénériens, élève de M. Ricord.

Ce docteur, déjà connu par de nombreux succès, continue à donner ses soins aux personnes affectées de Maladies vénériennes; celles même qui ont essayé inutilement les traitemens les plus connus trouveront auprès de lui une guérison prompte et radicale.

Le docteur J. Toussaint, donne des consultations, tous les jours, de midi à 3 heures, rue Bourbon No. 223 entre Dumaine et St. Philippe. 20m 1a

ENTREPOT DE SELLERIES
DE PHILADELPHIE,
No. 4, rue de la Vieille Levée.

Le Dr. Clarke a présenté la solution spécifique de Yoland à un grand nombre de malades attaqués de maladies urétrales, et ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps qu'il n'avait employé les remèdes ordinaires. Ces remèdes ont été guéris dans beaucoup moins de temps que les préparations de copahu qu'il avait coutume de prescrire.

Cette médecine ne peut être obtenu qu'au No 96, rue de la Douane. 12m

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.
Vente de Syndic.

IL sera vendu samedi, 11 mai prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, sous la direction de F. B. Fauvre, syndic de sa propriété, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour de Paroisse, en date du 10 Nov. 1838, les propriétés de valeur suivantes, abandonnée par ledit F. B. Fauvre à ses créanciers:

Six lots de terre, bornés par les rues Bourgogne, Canal, Dauphine et Douane, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sur un plan tiré par P. Zimpel.

Le lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds 5 pouces, avec une maison en briques à deux étages, bâtisses derrière, citerne, puit, &c.

Les lots Nos. 2, 3, 4, 5 et 6 mesurent chacun 22 pieds 6 pouces de face à la rue de la Douane sur une profondeur de 100 pieds sur la rue Bourgogne.

Aussi: 150 actions du fond de la banque de l'Union.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $6375 00 à la banque de l'Union et les intérêts depuis le 1er mai 1837 au jour de la vente, sous la charge de l'hypothèque.

La balance à 1, 2 et 3 ans de crédit avec un intérêt de 6 pour cent par an, en donnant des billets endossés à satisfaction et en coupons à l'option du syndic; les billets porteront hypothèque jusqu'au paiement final, et dans le cas de non paiement à leur échéance ils porteront un intérêt de 10 pour cent par an, comme clause pénale.

Les actes de vente seront passés jardevant F. Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.

5 cents dans la Compagnie des Architectes, sur lequelles $20 par action ont été payées. Conditions, comptant. 23a

Nelle-Orléans, 6 avril 1839.
ARMAND PITOT, greffier.
9 av—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Commerciale de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Watts, juge—Hennay & Robertson contre leurs créanciers—La cession de propriété ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice des créanciers; il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires aît lieu en l'étude d'Horace Davis, notaire public, le lundi 13ème jour de mai prochain, à 10 heures A. M., afin de prendre considération les affaires desdits pétitionnaires; et en attendant, toute procédure contre leurs personnes ou leur propriété est suspendue; et qu'Edward Rawle, Esq, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la cour.

Bureau du greffier, Nelle Orléans, 2 avril 1839.
4a—3 JOHN. H. HOLLAND, dép. greff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 11749—H. G. Barkley, maintenant sous arrestation contre ses créanciers—Sur lecture et enregistrement de la pétition de cette ville, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable ait lieu le jeudi, 2me jour de mai, dans la cour, afin de déduire les raisons, si aucune il y a, pour lesquelles le dit insolvable, ne serait pas déchargé selon la loi; et en attendant toute procédure contre sa personne ou ses propriétés est suspendue; et que C. M. Carrière, Esq, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour, bureau du greffier.
Nouvelle Orléans, 10 avril 1839.
15 a—2p ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—John A. Douce *contre* ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour ses créanciers, il est décrété par la cour, que les pétitionnaires aient lieu en l'étude de Lucien T. Caire, not. pub., le lundi, 20 mai prochain, à 10 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du pétionnaire, et, en attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.

Par ordre de l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite cour, ce 15 avril A. D. 1839.
17 avril—6 JNO. L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 11416.—Mr. et Mme Duclos *contre* leurs créanciers.—Sur lecture et enregistrement du tableau de distribution dans cette cause, il est ordonné par la cour que toutes personnes y intéressées aient à déduire sous dix jours, à dater de la publication du présent ordre les raisons pour lesquelles le tableau ci-dessus mentionné doit être homologué, ou, faute de quoi, il sera procédé à son homologation définitive.

Nouvelle-Orléans, 11 Avril 1839.
CHAS. F. HOSEY, shérif.
NOUVELLE-ORLEANS, 11 Avril 1839.
Le soussigné prévient le public qu'il a vendu son établissement à Mr. J. Adams, et sollicite pour lui le patronage dont on l'a toujours honoré.

J. BOUTHOT,
Catholicon de Porter, sans aucun avantage. Désespérant de pouvoir me guérir je retournai chez mes parens à New York en 1826 et me résignai à attendre une mort lente. Entendant parler des succès du Docteur Judici dans des affections pareilles à la mienne, je fus induit à en faire l'essai comme dernière ressource. A mon grand étonnement et à ma satisfaction, je me trouvai beaucoup soulagé après avoir pris sept bouteilles. Les ulcères se guérirent et je recouvrai une bonne santé, tout ainsi toujours pour dépôts. Je fis ces faits et je dis ceci afin de rendre publié pour le bénéfice de ceux qui souffrent de maladies scrofuleuses ou syphilitiques, afin qu'ils puissent connaître ce qui a guéri celui qui a tout souffert excepte la mort et qui considère que le sirop de deuxième vie a sauvé la vie.

CHARLESTON, 12 Juillet 1831.

J'ai souffert pendant quatre années d'un ulcère à la jambe, accompagné souvent d'une enflammation et d'une douleur excessive dans les jambes et les jointures. Plusieurs médecins employèrent leur art sans aucun soulagement. Dans ces circonstances, le Sirop de l'Ancienne Indienne guérirent parfaitement.

MARGARET A. WEST, 20, Market.

A vendre par SICKLES & CO, Dauphine.
3 av—3m 40, rue du Canal.

EXTRAIT composé de Tomate de Mêles et Libre Substitut du Calomel.

Les propriétaires de cet extrait ayant été occupés depuis années et depuis ces dernières sommes d'argent en faisant des expériences sur les diverses espèces de Tomates, (Solanum Lycopersicum) sont enfin parvenus à obtenir de cette plante une substance qui remplace le Calomel dans ses bienfaits et qui n'expose aux suites qui peuvent résulter de l'abus de ce dernier drogue. Son principe est d'être un cathartic doux, efficace et compacte. Il agit aussi comme *tonic & diaphorétic* et diaphorétic. (Voir les directions qui accompagnent cette medecine.)

Ses actions particulières et de son usage.

Son action sur le système est générale, aucune partie n'échappant à son influence, et c'est surtout sur les *secrétoires* et les *excrétoires* que son action se manifeste particulièrement. De cela l'on peut être convaincu qu'elle doit avoir un effet direct sur les organes biliaux, et qu'elle doit, en conséquence, particulièrement dans le traitement des fièvres bilieuses ou autres maladies provenant de la congestion ou engorgement du foie. C'est ainsi qu'elle a obtenu des grands succès dans les maladies du foie, dispepsie et cours provenant de l'obstruction des boyaux généralement. Cette medecine se décomposant dans son opération, produit une circulation libre dans les séreux accompagné d'une légère perspiration. Elle n'affaibit pas comme les purgations ordinaires, cependant son action est plus générale, et peut être répétée souvent, non seulement sans crainte, ma avec avantage, ce qui est indispensablement nécessaire dans les cas ordinaires, et particulièrement dans le cas où l'on administre un remède violent, il ne produit que très rarement effet et tend à injurier la constitution.

SES DROITS.

Les propriétaires ne réclament point son universalité; par exemple, qu'il guérisse toutes les maladies et que lorsqu'on leurs introduit dans une famille il n'est plus nécessaire du médecin; au contraire ils conseillent à tous les chefs de familles d'avoir un médecin surtout qu'il soit expérimenté; cependant ils sont persuadés que cette médecine administrée à temps peut obviber des cas extrêmes de la nature, et peut empêcher le trouble à la famille, et le danger d'envoyer chercher leur médecin, pouvant produire les effets nécessaires dans le premier degré de la majorité des maladies de ce climat. Dans les cas de maladies longues ou chroniques, tels que ulcères ou maladies de la peau, il est impossible que cette plante puisse produire ses bienfaits sans l'aide d'un docteur.

Les personnes intéressées en faire l'essai, ne sont point seulement, les chefs de famille qui doivent l'adopter pour leur usage, mais ceux qui languissent avec des maladies que le calomel n'a pu guérir, et qui ont vu leurs espérances s'évanouir, ainsi que ceux qui croient que le calomel est la meilleure médecine; et ceux encore qui ont essayés tous les remèdes (depuis la fameuse médecine de cure all nostrums, que l'on dit sortis des grands collèges ou sociétés étrangères à l'humble médecine charlatane des docteurs A. B. C. & Z.) sont invités à faire l'essai de cet article américain. Ce n'est pas l'intention des propriétaires de vanter cette médecine soit par des certificats ou des articles de journaux, mais il est nécessaire de dire ce que l'on en pense dans les pays où elle est connue depuis plus d'un an.

A. & W. ANDERSON.
20 a 82 et 84, Tchoupitoulas.

A VENDRE chez le soussigné,
180 barriques vin rouge de Bordeaux,
30 barils vin blanc de Haut-Sauterne,
18 pipes Genièvre de Hollande,
4 tierçons rum de la Jamaique,
5 do Madère,
150 caisses liqueurs assorties, telles que anisette surfine de Bordeaux, Curaçao de Hollande, Maraquin de Zara, Eau de vie de Dantzick,
100 caisses eau de fleurs d'oranger, (&c.
80 do vinde Bordeaux des meilleures qualités,
40 do crème,
40 do vin Muscat de Frontignan,
10 do savon de Marseilles,
20 balles amendes,
15 caisses sirop de groseilles.

H. LEGENDRE,
20 a—6 Rue St. Louis, No 25.

NEGRES—Une troupe de bon nègres de la Virginie (consistant de 34) et d'un excellent caractère, qui ont été trois ans sur une plantation à coton dans les Arkansas, est maintenant offerte en vente pour clore les affaires d'une société. Ces nègres peuvent être vus à la demeure de M. Seneca Bennet, 18, rue Marcau. Pour les prix et conditions s'adresser à

A. L. ADDISON & Co.
18 a—6 22, Passage de la Bourse.

AU PUBLIC LOUISIANAIS

Le temps de mon engagement étant prêt d'expirer, j'ai l'honneur d'informer le public que je recommencai mon cours de danse, le 20 octobre prochain. Je me quitterai pas la ville de la Nouvelle-Orléans, et je ne faisais mes vifs remerciments à mes élèves et à leurs familles pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent.

J. DEVOTI.

DENTISTE—Changement de domicile—Le Dr. Dupurron Dentiste vient de transporter son demicile, rue Bourbon no. 223 entre Dumaine et St. Philippe, où on pourra le consulter de 8 à 1 heures.
16 a

LES jurés assignés pour la Municipalité No 3, dont le présent informe que les sessions de la dite cour sont tenues dans la chambre du sénat, à la saison de l'Etat, rue du Canal. La cour commencera ce matin (pour juger des causes de jury) à 10 heures. Mais maintenant après de ne pas y manquer. Bureau du sheriff, Nelle Orléans 15 avril 1839.

CHAS. F. HOSEY, shérif
NOUVELLE-ORLEANS, 11 Avril 1839.

Le soussigné prévient le public qu'il a vendu son établissement à Mr. J. Adams, et sollicite pour lui le patronage dont on l'a toujours honoré.

J. BOUTHOT,
Catholicon de Porter, sans aucun avantage. Désespérant de pouvoir me guérir je retournai chez mes parens à New York en 1826 et me résignai à attendre une mort lente. Entendant parler des succès du Docteur Judici dans des affections pareilles à la mienne, je fus induit à en faire l'essai comme dernière ressource. A mon grand étonnement et à ma satisfaction, je me trouvai beaucoup soulagé après avoir pris sept bouteilles. Les ulcères se guérirent et je recouvrai une bonne santé, tout ainsi toujours pour dépôts. Je fis ces faits et je dis ceci afin de rendre publié pour le bénéfice de ceux qui souffrent de maladies scrofuleuses ou syphilitiques, afin qu'ils puissent connaître ce qui a guéri celui qui a tout souffert excepte la mort et qui considère que le sirop de deuxième vie a sauvé la vie.

CHARLESTON, 12 Juillet 1831.

J'ai souffert pendant quatre années d'un ulcère à la jambe, accompagné souvent d'une enflammation et d'une douleur excessive dans les jambes et les jointures. Plusieurs médecins employèrent leur art sans aucun soulagement. Dans ces circonstances, le Sirop de l'Ancienne Indienne guérirent parfaitement.

MARGARET A. WEST, 20, Market.

A vendre par SICKLES & CO, Dauphine.
3 av—3m 40, rue du Canal.

EXTRAIT composé de Tomate de Mêles et Libre Substitut du Calomel.

Les propriétaires de cet extrait ayant été occupés depuis années et depuis ces dernières sommes d'argent en faisant des expériences sur les diverses espèces de Tomates, (Solanum Lycopersicum) sont enfin parvenus à obtenir de cette plante une substance qui remplace le Calomel dans ses bienfaits et qui n'expose aux suites qui peuvent résulter de l'abus de ce dernier drogue. Son principe est d'être un cathartic doux, efficace et compacte. Il agit aussi comme *tonic & diaphorétic* et diaphorétic. (Voir les directions qui accompagnent cette medecine.)

Ses actions particulières et de son usage.

Son action sur le système est générale, aucune partie n'échappant à son influence, et c'est surtout sur les *secrétoires* et les *excrétoires* que son action se manifeste particulièrement. De cela l'on peut être convaincu qu'elle doit avoir un effet direct sur les organes biliaux, et qu'elle doit, en conséquence particulièrement dans le traitement des fièvres bilieuses ou autres maladies provenant de la congestion ou engorgement du foie. C'est ainsi qu'elle a obtenu des grands succès dans les maladies du foie, dispepsie et cours provenant de l'obstruction des boyaux généralement. Cette medecine se décomposant dans son opération, produit une circulation libre dans les séreux accompagné d'une légère perspiration. Elle n'affaibit pas comme les purgations ordinaires, cependant son action est plus générale, et peut être répétée souvent, non seulement sans crainte, ma avec avantage, ce qui est indispensablement nécessaire dans les cas ordinaires, et particulièrement dans le cas où l'on administre un remède violent, il ne produit que très rarement effet et tend à injurier la constitution.

SES DROITS.

Les propriétaires ne réclament point son universalité; par exemple, qu'il guérisse toutes les maladies et que lorsqu'on leurs introduit dans une famille il n'est plus nécessaire du médecin; au contraire ils conseillent à tous les chefs de familles d'avoir un médecin surtout qu'il soit expérimenté; cependant ils sont persuadés que cette médecine administrée à temps peut obviber des cas extrêmes de la nature, et peut empêcher le trouble à la famille, et le danger d'envoyer chercher leur médecin, pouvant produire les effets nécessaires dans le premier degré de la majorité des maladies de ce climat. Dans les cas de maladies longues ou chroniques, tels que ulcères ou maladies de la peau, il est impossible que cette plante puisse produire ses bienfaits sans l'aide d'un docteur.

Les personnes intéressées en faire l'essai, ne sont point seulement, les chefs de famille qui doivent l'adopter pour leur usage, mais ceux qui languissent avec des maladies que le calomel n'a pu guérir, et qui ont vu leurs espérances s'évanouir, ainsi que